



CAMPUS FRANCE vous souhaite la bienvenue et vous propose quelques informations pratiques pour faciliter votre séjour à **Mulhouse**



BIENVENUE



POUR VOUS ACCUEILLIR

Il existe différents dispositifs et services pour vous accueillir et vous aider dans vos démarches à votre arrivée :

Trouver les services d'accueil à Mulhouse : www.campusfrance.org/mulhouse

- **Maison de l'Etudiant**
1, rue Alfred Werner - 68093 Mulhouse Cedex
Tram 2 - Station Université - Bus 51 - Station Université - Vélocité, station n° 32
Septembre, octobre et novembre – De 9h00 à 12h00 puis de 13h30 à 17h00
Présence de la Préfecture et des services de la CAF. Accueil et accompagnement des étudiants étrangers. Informations vie quotidienne.
- **Bureau de la Vie Etudiante (BVE) de l'Université de Haute-Alsace**
Information sur vos droits et titres de séjours, sur la vie du campus, jobs, associations étudiantes www.uha.fr/vie-des-campus/la-vie-etudiante/le-bve - 03 89 33 60 39 - bve@uha.fr

Dans toutes les Universités et Ecoles, deux services sont là pour vous accueillir :

Le Service des Relations Internationales : bureau d'accueil et d'orientation

Le Service de la scolarité : bureau des inscriptions et démarches administratives



SE DEPLACER

Les transports en commun à Mulhouse et dans sa périphérie :

- Le réseau de tramways et de bus SOLEA : www.solea.info – 03 89 66 77 77
- Le service de location partagé Vélocité : www.velocite.mulhouse.fr
- Le covoiturage : www.covoiturage67-68.fr
- Les Trains Express Régionaux : www.ter.sncf.com/alsace



TROUVER UN LOGEMENT

Pour quelques jours

- Le centre sportif régional d'Alsace : www.mulhouse-alsace.fr/centre-sportif
- Hôtels, résidences hôtelières, logements meublés et chambres d'hôtes : www.tourisme-mulhouse.com

Pour une longue période

- **Le CLOUS – Centre Local des Œuvres Universitaires et Scolaires** : www.crous-strasbourg.fr/fr/clous-de-mulhouse
Maison de l'Etudiant - 1 rue Alfred Werner 68100 Mulhouse - 03 89 55 72 20
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30
Plus de solutions logement chez le particulier, le logement intergénérationnel et la colocation, courte et longue durée, sur le site de Campus France : www.campusfrance/logement.org
- **Demandez LA CLE !** Vous avez besoin d'un garant ? La Caution locative étudiante, garantie de l'Etat, facilite l'accès au logement des étudiants sans garant personnel www.lokaviz.fr
- **La Caisse des Allocations Familiales CAF** vous propose d'évaluer votre droit à l'APL (Aide Personnalisée au Logement) - 0810 29 29 29 - www.caf.fr
- Si vous avez besoin d'un hébergement adapté à votre handicap contactez le Service Social du Crous ou rapprochez-vous du bureau de la vie étudiante de votre établissement
- **L'assurance habitation** La garantie risques locatifs est une obligation. Le contrat d'assurance habitation peut être effectué auprès de votre banque ou d'un assureur privé et une souscription en ligne est souvent possible : www.mgel.fr/assurances - www.lmde.com/assurances - www.assistance-etudiants.com - www.assurances-etudiants.com



LE COMPTE BANCAIRE

Si vous séjournez en France plus de 3 mois, il est fortement conseillé d'ouvrir un compte bancaire. Vous disposez d'un large choix de banques et également de banques en ligne.

Ouvrir un compte bancaire est un droit : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits



LE TITRE DE SEJOUR

- **L'OFII: Office français de l'Immigration et de l'intégration** : www.ofii.fr
Direction territoriale de l'OFII - 4, rue Gustave Doré - 67000 Strasbourg.
Tram A, B, C, D, F – Station Alt Winmàrik ou Homme de Fer
- Vous venez d'arriver en France avec un visa étudiant long séjour VLS-TS, vous devez le valider auprès de l'OFII dans les 3 mois qui suivent le jour de votre arrivée en France.
- Etudiants Algériens, vous devez effectuer une première demande de titre de séjour directement auprès des services de la Préfecture.
- **Le renouvellement du titre de séjour** : La demande de renouvellement doit se faire dans les 2 mois qui précèdent l'expiration de votre titre de séjour.
De septembre à novembre : déposez votre dossier de 1ère demande ou renouvellement de titre de séjour **Bureau de la Vie Etudiante (BVE) de l'Université de Haute-Alsace**
En-dehors de la période de rentrée : contactez la Préfecture du Bas Rhin
5 Place de la République 67000 Strasbourg : 67.accueil-etrangers.gouv.fr
Réception du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00 - Tram B, C, E, F - Station République

Pour en savoir plus sur vos droits et obligations rendez-vous sur www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/N110



L'INSCRIPTION UNIVERSITAIRE

Vous avez une lettre de préinscription, attention cela ne veut pas dire que vous êtes inscrit !
Vous devez valider votre inscription auprès du service de la scolarité de votre établissement dès votre arrivée.

- Boursiers du Gouvernement Français, vous êtes exonérés du paiement des droits d'inscription à l'université ainsi que de la cotisation à la sécurité sociale étudiante.
- Boursiers du Gouvernement Français de plus de 28 ans gérés par Campus France, vous êtes automatiquement affiliés à l'Assurance Campus France comprenant la responsabilité civile.



L'ASSURANCE MALADIE ET LES SOINS MEDICAUX

L'affiliation à une assurance maladie est obligatoire, vous trouverez toutes les informations utiles sur : www.campusfrance.org/le-systeme-de-sante

- **Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS)**

Maison de l'Étudiant 1 rue Alfred Werner 68100 Mulhouse
☎ 03 89 33 64 45 - @sumpps@uha.fr

Consultations gratuites. Conseils personnalisés, questions de santé, une équipe de médecins, d'infirmières, d'assistantes sociales est présente pour vous aider à mener vos études dans les meilleures conditions possibles.



COURS DE LANGUE

Centres de Français Langue étrangère (FLE) et universités proposent des cours de français pour tous niveaux tout au long de l'année. Trouvez la formule qui vous correspond le mieux : www.coursdete.campusfrance.org



VIE SOCIALE ET CULTURELLE

Vous trouverez de nombreuses activités à tarif réduit pour les étudiants dans votre ville ou dans votre établissement. En voici quelques exemples :

- **Associations** : Événements culturels et sportifs ou encore actions engagées. Il existe de nombreuses associations étudiantes : www.ixesn.fr - www.animafac.net
Contactez également les associations étudiantes de votre Université ou Ecole.
- **Emploi et stage** : www.e-services.uha.fr, (onglet *Moi*, rubrique *Stages & emplois*)
www.cidj.com - www.jobaviz.fr - www.letudiant.fr

- **Culture** : La ville de Mulhouse vous propose de nombreuses activités : théâtre, musées, cinéma, prenez le temps de vous renseigner : www.mulhouse.fr

Carte culture : gratuite à la 1^{ère} inscription, elle donne accès gratuitement ou à tarif réduit aux musées, cinémas, salles de spectacle et festivals en Alsace : www.carte-culture.org

Office de Tourisme : jaienvie.de/mulhouse-alsace

Musées : Entrée gratuite dans tous les musées municipaux : www.musees-mulhouse.fr/

- **Sport et loisirs** : Ecoles et Universités vous proposent un accès privilégié à des activités sportives : www.suaps.uha.fr
L'agglomération de Mulhouse met à votre disposition de nombreux équipements à vocation sportive, éducative et de loisirs : www.mulhouse.fr/fr/Pratiques-sportives-ouvertes/

- **Les principaux événements annuels**

Les journées du Patrimoine – Septembre www.journeesdupatrimoine.fr

Les marchés de Noël – de fin novembre à fin décembre www.etoffeeries.fr/

La semaine de la Francophonie – Mars www.education.gouv.fr/francophonie

La nuit européenne des musées – Mai www.nuitdesmusees.fr

La fête de la musique – le 21 juin



RESEAUX SOCIAUX

- Campus France est présent sur les réseaux sociaux pour vous informer de l'actualité et des événements partout en France.



www.facebookcampusfrance.fr



www.twitter.campusfrance.fr

- Rejoignez dès maintenant le réseau social www.francealumni.fr
Echangez avec des étudiants ayant le même parcours que vous.
Participez à des groupes de discussions thématiques.
Profitez de sorties culturelles dès votre arrivée en France.
Consultez des offres d'emploi et de stages.



NUMEROS D'URGENCE

SAMU n°15 * Service d'aide médicale urgente.

Police secours n°17 * Violences, vol, cambriolage.

Pompiers n° 18 * Incendie, fuite de gaz, dégâts des eaux, catastrophe naturelle, accident de la route.
Centre antipoison n° 05 61 77 74 47 Intoxication alimentaire, médicamenteuse, chimique (pouvant être causé par un gaz) ou naturelle (pouvant être causée par une plante ou un animal)...

Urgence européenne n°112 * Situation nécessitant une ambulance, les services d'incendie ou la police. Disponible gratuitement partout dans l'Union européenne depuis un téléphone fixe ou un téléphone portable. Ce numéro ne remplace pas les numéros d'urgence nationaux.

* *numéros gratuits*